

Note de synthèse - Comité syndical du 19 février 2014

Rappel de l'ordre du jour

1. Procès-verbal de la réunion du 6 janvier 2014
2. Approbation du compte administratif 2013
3. Approbation du compte de gestion 2013
4. Affectation des résultats
5. Budget primitif 2014
6. Participation des communes
7. Commission marché (suivi qualité de l'eau et travaux d'entretien 2014)
8. Autres travaux CTMA programme 2014
9. Ressources humaines
10. Points divers et informations
11. Délégations des attributions du comité syndical au président depuis 06/01/2014

1. Procès-verbal de la réunion du 6 janvier 2014

Le procès-verbal de la réunion du 6 janvier 2014 sera soumis à votre approbation.

2. Approbation du compte administratif 2013

Le compte administratif 2013 du syndicat est détaillé dans les tableaux ci-annexés.

Il fait ressortir pour la section de fonctionnement un déficit de fonctionnement de 38 861.35 € et pour la section d'investissement un déficit de 28 748.33 €.

En tenant compte des exercices antérieurs, le déficit de fonctionnement au 31/12/2013 est de 4 012.12 € et le déficit d'investissement au 31/12/2013 est de 16 666.41 €.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 304 964.60	G 266 103.25
	Section d'investissement	B 301 800.67	H 273 052.34
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 34 849.23
	Report en section d'investissement (001)	D	J 12 081.92
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 606 765.27	= G+H+I+J 586 086.74
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 132 000.00	L 51 241.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 132 000.00	= K+L 51 241.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 304 964.60	= G+I+K 300 952.48
	Section d'investissement	= B+D+F 433 800.67	= H+J+L 336 375.26
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 738 765.27	= G+H+I+J+K+L 637 327.74

3. Approbation du compte de gestion 2013

Le compte de gestion 2013 sera présenté en séance du 19 février 2014.

En considérant que les opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 sont concordantes avec le compte administratif, il sera proposé aux membres du comité de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Affectation des résultats

Il sera proposé au Comité d'affecter au Budget Primitif 2014 :

- Le déficit de la section de fonctionnement des résultats cumulés pour un montant de 4 012.12 € à l'article 002 (déficit de fonctionnement reporté) ;
- Le déficit d'investissement d'un montant de 16 666.41 € à l'article 001 (déficit d'investissement reporté).

5. Budget primitif 2014

Le Budget Primitif 2014, détaillé dans les tableaux ci-annexés, et reprenant les dépenses et recettes à réaliser au 31/12/2013, s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement équilibrée à 566 837.90 €
- Section d'investissement équilibrée à 716 859.62 €

Il sera proposé aux membres du Comité d'accepter le budget primitif tel que présenté.

6. Participation des communes

Il est proposé, comme défini lors du Débat d'Orientation Budgétaire de maintenir la participation des communes à 1,12 € par habitant en 2014 (sur la base de la population DGF 2013 conformément aux statuts du syndicat).

Le Budget Primitif 2014 a tenu compte de la population DGF 2013 de 42 communes composant actuellement le syndicat. Cette population s'établit à 131 261 habitants.

Il sera demandé aux membres du Comité de voter cette participation de 1,12 € par habitant.

7. Commission marché

□ Suivi de la qualité de l'eau

Rappel :

Le bassin versant est découpé en 16 masses d'eau superficielles :

- 14 masses d'eau « cours d'eau »,
- 2 masses d'eau « plans d'eau ».

Sur ces seize masses d'eau, seulement 9 sont dotées d'une surveillance (réseau de contrôle opérationnel (RCO)).

Pour mieux orienter ses actions sur son territoire, le Syndicat a souhaité mettre en place un suivi complet des masses d'eau du bassin versant de la Seiche (2012-2016) en complément du suivi RCO de l'AELB. Ce suivi est également demandé par les financeurs.

Afin d'assurer ce suivi qualité pour la période mars 2014 à février 2015, le Syndicat a lancé un appel d'offre le 21 janvier 2014 pour confier la mission à un prestataire extérieur.

Le prestataire retenu aura en charge la réalisation des analyses physico-chimiques et des pesticides.

La commission « marché » se réunit le 14 février pour l'analyse des offres.

Une présentation de l'analyse des offres et les conclusions de la commission vous seront présentées au cours de la séance.

A l'issue de cette présentation, il sera demandé aux membres du Comité Syndical d'approuver la décision de la commission « marché » et d'autoriser le président à notifier le marché.

□ Travaux d'entretien des cours d'eau du bassin versant de la Seiche pour l'année 2014.

Dans un premier temps, les travaux à mettre en œuvre dans le cadre du marché sont les suivants:

- Lot1 : GESTION DES EMBACLES TOTAUX. Travaux d'enlèvement des embâcles totaux et de stabilisation par des techniques de génie végétal
- Lot2 : LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES INVASIVES. Arrachage, exportation et stockage de la renouée asiatique et de l'hydrocotyle fausse renoncule

La commission « marché » se réunit le 14 février pour l'analyse des offres.

Une présentation de l'analyse des offres et les conclusions de la commission vous seront présentées au cours de la séance.

A l'issue de cette présentation, il sera demandé aux membres du Comité Syndical d'approuver la décision de la commission « marché » et d'autoriser le président à notifier le marché pour les lots 1 et 2.

8. Autres travaux CTMA programme 2014

Il est prévu de réaliser les travaux et aménagement suivants dans le cadre du programme d'action « volet milieux aquatiques » pour l'année 2014 :

- Aménagements des ouvrages hydrauliques - *Suppression*
- Aménagements des ouvrages hydrauliques - *Rampes d'enrochement*
- Aménager l'ouvrage Grenelle : Déversoir de Carcé et clapet de Bourgbarré
- Restauration de la morphologie du lit mineur
- Plantations ripisylve
- Aménager points abreuvements directs
- Aménagement d'une frayère à brochets Hors CTMA

Pour se faire, il sera demandé aux membres du comité syndical d'autoriser le président à lancer les appels d'offre, le cas échéant, ou à faire réaliser les devis nécessaire pour la réalisation des travaux du CTMA prévus au programme 2014.

9. Ressources humaines

□ Stagiaire

Il est prévu de prendre un(e) stagiaire pour une période de 6 mois qui travaillera sur les actions de sensibilisation à destination des collectivités et des particuliers.

Rappel :

Un stage dans un même organisme d'accueil de plus de 2 mois, consécutifs ou non, au cours de la même année scolaire ou universitaire, doit être obligatoirement rémunéré.

Cette obligation s'applique aux entreprises, aux administrations publiques, aux associations ou tout autre organisme d'accueil.

La gratification est mensuelle : elle doit être versée chaque mois, et non pas en fin de stage, et est due dès le premier jour du stage.

Si le stage est interrompu avant son terme, la gratification est calculée au prorata temporisé.

Gratification minimale

L'indemnité obligatoire versée au stagiaire ne peut pas être inférieure à 12,5 % du plafond horaire de la Sécurité sociale (soit $23 \text{ €} \times 0,125 = 2,875$).

La gratification minimale est fixée à 2,875 € par heure de stage, soit 436,05 € pour un temps complet correspondant à 35 heures hebdomadaires (temps légal du travail).

Il sera demandé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à octroyer cette gratification mensuelle, comme détaillé ci-dessus. Les crédits pour cette gratification seront prévus et inscrits au budget.

□ Poste de secrétaire – comptable

Mme Marie SORNAY, rédacteur territorial titulaire est mise à disposition, depuis le 1er novembre 2013 auprès du Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon (organisme d'accueil) pour une durée de 1 an (cette durée ne peut excéder 3 ans, elle est renouvelable dans la limite de 6 ans) à raison de 3 heures hebdomadaires consécutives sur 17.5/35ème heures hebdomadaires.

Mme Marie SORNAY est mise à disposition pour exercer les missions de paie, comptabilité et facturation au sein du Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon, sous la responsabilité de l'animatrice-coordinatrice et du Président et selon les modalités prévues par la convention du 28 octobre 2013.

Le temps de travail effectif au Syndicat de la Seiche, de Mme SORNAY est actuellement de 14.5/35ème heures hebdomadaires. Afin de revenir à un temps de travail de 17.5/35ème d'heures effectives, il sera demandé aux membres du comité syndical d'autoriser le Président à augmenter le temps de travail du poste de secrétaire comptable de 3heures à compter du 1^{er} mars 2014.

Cette augmentation sera équivalente en terme de rémunération à la situation initiale d'avant la mise à disposition de l'agent de 3h au syndicat du Semnon puisque la collectivité d'accueil rembourse la collectivité d'origine.

En effet, le montant de la rémunération, des cotisations et contributions afférentes ainsi que les charges correspondant au 2e alinéa du III de l'article 6 du décret du 18 juin 2008 versées par le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche sont remboursés par le Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon.

Il sera demandé par ailleurs aux membres du comité syndical d'autoriser le Président à établir une nouvelle convention avec le syndicat du Semnon et de réactualiser le tableau des effectifs.

□ Tableau des effectifs

Il sera demandé à l'assemblée délibérante d'accepter la mise à jour du tableau des effectifs ci-dessous.

TABLEAU DES EFFECTIFS – Syndicat Intercommunal du bassin Versant de la Seiche

Délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo du poste	Missions (les missions peuvent être modifiées par une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Poste vacant au	Poste occupé		
						Statut (stagiaire, titulaire, non titulaire)	Temps de travail TP en %	Agent
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Délibération du 15/02/2011	Adjoint administratif de 2 nd classe	c	8h	Secrétaire comptable	Via la mission temporaire du CDG35			Christine GIRARD
Délibération du 01/12/2011	Adjoint administratif de 2 nd classe	c	12h	Secrétaire comptable	Via la mission temporaire du CDG35			Christine GIRARD
Délibération du 06/09/2012	Adjoint administratif de 2 nd classe	B	12h	Secrétaire comptable	Via la mission temporaire du CDG35			Marie-Hélène de De BOIBOSSEL
Délibération du 18/12/2012	Adjoint administratif de 2 nd classe	B	16h	Secrétaire comptable	Via la mission temporaire du CDG35			Marie-Hélène De BOIBOSSEL
Délibération du 18/02/2013 et du 23/04/2013	Rédacteur	B	17.5/35 ^{ème} h	Secrétaire comptable	1er avril 2013	CDD 1 an renouvelable 1 fois en disponibilité	Temps non complet	Marie SORNAY
Délibération du 10/09/2010	Rédacteur	B	17.5/35 ^{ème} h	Secrétaire comptable	1 ^{er} octobre 2013	Titulaire après intégration directe de la FPE à la FPT	Temps non complet	Marie SORNAY
Délibération du 19/02/2014	Rédacteur	B	20.5/35 ^{ème} h	Secrétaire comptable	1er mars 2014	Titulaire après intégration directe de la FPE à la FPT	Temps non complet	Marie SORNAY
FILIERE TECHNIQUE								
Délibération du 08/03/2010 Délibération du 18/05/2010 Délibération du 12/04/2011 et du 01/12/2011	Ingénieur	A	35,00h	Animation coordination	16/06/2010	CDD 3 ans		Sandrine GARNIER
Délibération du 06/03/2012	Ingénieur	A	35,00h	Animation coordination	1 ^{er} mai 2012	Stagiaire	100%	Sandrine GARNIER
Délibération du 06/09/2012	Ingénieur	A	35.00 h	Animation coordination	Du 12 septembre au 08-févr-13	CDD – remplacement congé maternité S. GARNIER		Julie ROUE
Délibération du 04/06/2013	Ingénieur	A	35,00h	Animation coordination	1 ^{er} mai 2013	Titulaire	Reprise à 80% (< ou = 3 ans)	Sandrine GARNIER
Délibération du 08/03/2010 et du 18/10/2010 Délibération du 12/04/2011 et du 01/12/2011	Technicien	B	35h00	Technicien de rivière	1 ^{er} avril 2011	CDD 1 an renouvelable 1 fois	100%	Guillaume DERAY
Délibération du 06/03/2012	Ingénieur	A	35,00h	Technicien de rivière	1 ^{er} avril 2012	CDD 3 ans	100%	Guillaume DERAY
Délibération du 06/09/2012 Délibération du 18/12/2012	Ingénieur	A	35,00h	Animatrice agricole	02-janv-13	CDD 1 an renouvelable deux fois pour une durée de 3 ans	100%	Camille GILLARD
Délibération du 6 janvier 2014 Délibération du 06/03/2012 Délibération du 04/06/2013	Ingénieur	A	35,00h	Animatrice agricole	02-janv-14	CDD 3 ans (renouvelable dans la limite de 6 ans max)	100%	Camille GILLARD
Délibération du 23/04/2012	Technicien	B	35,00h	Technicien bocage	11-juin-13	CDD 1 an	100%	Jean-François POULARD

❑ Assurance du personnel

Le Président du Syndicat de la Seiche a souhaité prendre une assurance afin de couvrir la collectivité contre les risques d'absentéisme du personnel.

3 devis ont été demandé auprès de :

- ❑ Groupama,
- ❑ CDG35
- ❑ SMACL

Ces devis ont été présentés aux membres du bureau qui ont choisi la proposition « la mieux distante », à savoir celle de GROUPAMA ; c'est l'offre qui couvrait le mieux le personnel. Le cout annuel est de 3 400 € TTC.

Le détail de la couverture du personnel vous sera présenté au cours de la séance.

Ce contrat a une durée de 1an avec une possibilité de renouvellement.

Il sera demandé aux membres du comité syndical d'autoriser le Président à souscrire cette assurance du personnel pour une durée de un an avec une possibilité de renouvellement.

10. Points divers et informations

❑ Programme Breizh Bocage

Le financement du poste « technicien bocage » est assuré dans le cadre du programme Breizh Bocage en cours jusqu'en février 2014.

Pour ne pas casser la dynamique amorcée lors des deux premières années, le Syndicat du Bassin Versant de la Seiche souhaite pouvoir continuer l'animation du programme Breizh bocage et la réalisation de travaux de restauration du bocage en 2014.

Un « projet d'intention » pour l'année 2014 a été transmis aux financeurs.

- Animation « élargie »

Pour se faire, les missions d'animation que le Syndicat souhaite confier au « technicien bocage » en 2014 seraient élargies. En plus de l'animation déjà lancée auprès des agriculteurs, le technicien pourrait :

- apporter un appui aux collectivités (PLU, futurs PLUI, commissions bocage ...) ce qui viendrait conforter les grandes orientations du SAGE Vilaine en matière de politique bocagère,
- accompagner la structuration de la filière bois,
- accompagner la gestion et l'entretien des bords de route,
- organiser des formations (démonstration talutage, taille de formation...).

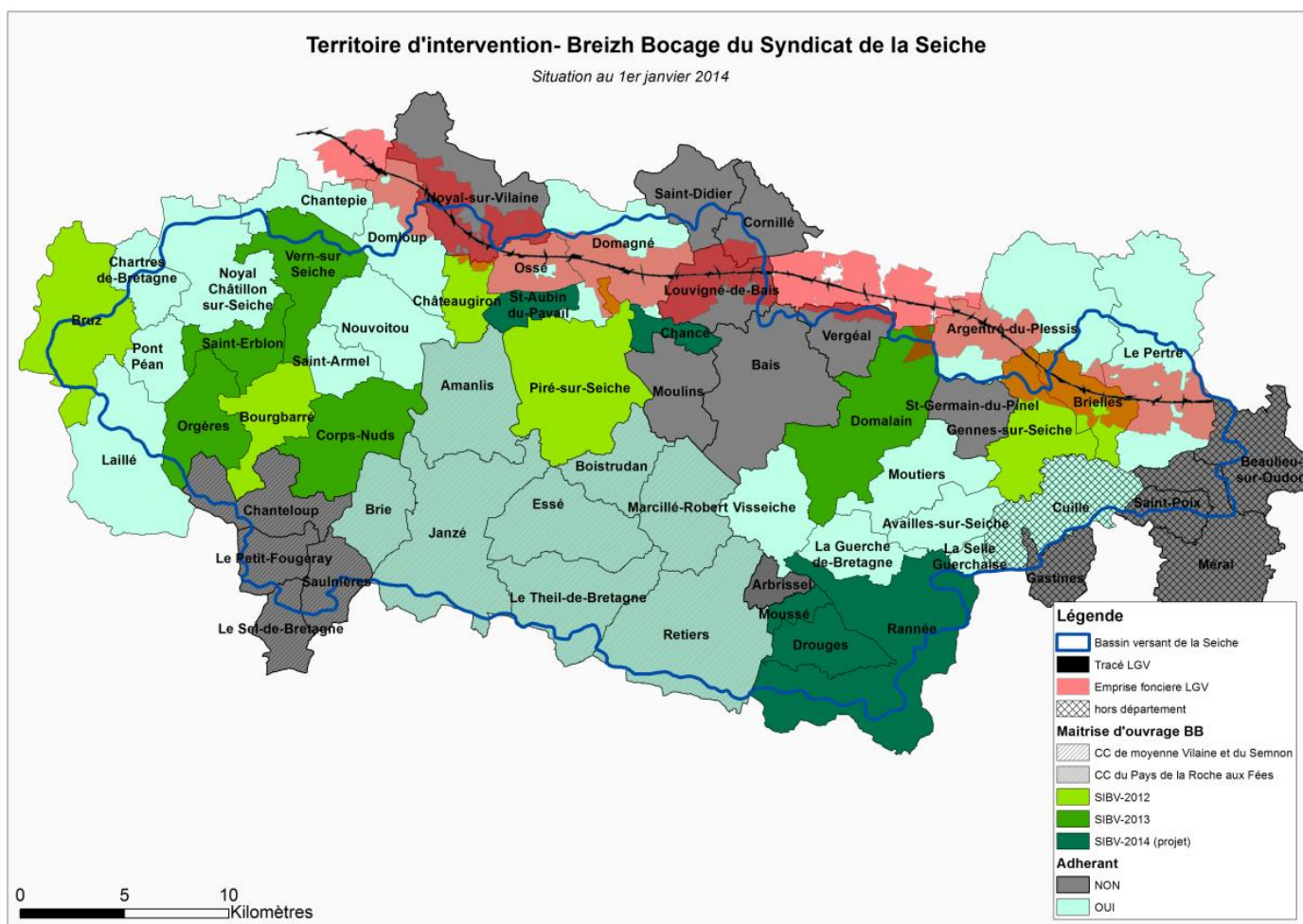
- Travaux

Une part importante du poste serait toujours dédiée à l'animation auprès des agriculteurs ainsi qu'à la maîtrise d'ouvrage et le suivi des travaux de restauration du bocage pour l'hiver 2014-2015 (volets 2 et 3 du programme « Breizh Bocage n°1 »).

- **Territoire d'intervention**

La carte distingue :

- les communes ayant déjà fait l'objet d'un volet n°2,
- les communes faisant partie de Communautés de Communes maîtres d'ouvrage du programme (CC du Pays de la Roche aux Fées et CC de Moyenne Vilaine et Semnon),
- les communes situées en dehors de la Région Bretagne, donc à priori non éligibles au programme Breizh Bocage,
- les communes entièrement ou partiellement situées sur le périmètre d'aménagement de la LGV et sur lequel aucune action Breizh Bocage ne peut être portée pour l'instant,
- et les communes non adhérentes au Syndicat de Bassin Versant de la Seiche pour lesquelles il n'est pas prévu d'intervenir ; seules les communes adhérentes sont prioritaires.



La synthèse de ces éléments permet de dresser une liste des communes qui pourraient faire l'objet d'un volet 2 en 2014.

D'amont en aval on distingue : Rannée, Drouges, Moussé, Chancé, Saint-Aubin-du-Pavail, Nouvoitou, Saint-Armel, Noyal-Chatillon-sur-Seiche, Pont-Péan et Laillé.

Du fait de certains éléments (densités bocagères, qualité de l'eau), une action d'animation prioritaire pourrait être également portée en 2014 sur les communes de **Rannée, Drouges, Moussé, Chancé et Saint-Aubin-du-Pavail.**

Données agricoles sur les communes « pré-retenues » pour 2014

Commune	Nombre d'exploitations	SAU totale	Densité de haies (ml/ha)
Rannée	43	1847	19
Drouges	27	1134	63
Moussé	6	196	69
Chancé	9	411	43
St-Aubin-du-Pavail	10	174	52
TOTAL	95	3762	

Afin de lancer officiellement le volet 2 sur ces 5 communes, le comité de pilotage local se réunira, après accord des financeurs, pour la mise en œuvre de ce programme prévisionnel pour 2014. Par la suite, des réunions d'information destinées aux agriculteurs seront organisées.

□ Actions de sensibilisation aux collectivités

Le syndicat organise avec le CNFPT deux sessions de formation pour la formation « Gestion écologique espaces verts » :

- Techniques alternatives et sur la prise en compte des préoccupations environnementales dans la phase de conception des projets : 24 et 25 mars 2014 / intervenant : Proxalys Environnement.
- Gestion différenciée des espaces verts sur 3 jours : 14-15-16 avril 2014 / Intervenant : Louis Diard.

Un courrier va être adressé aux communes, cette formation est prise en charge par le CNFPT.

□ Communication

La lettre de la Seiche n° 2 a été distribuée à toutes les communes adhérentes du bassin versant.

□ Les actions agricoles

Camille GILLARD, animatrice agricole, travaille actuellement sur les diagnostics agricoles. Un point d'avancement sur l'engagement des agriculteurs sera présenté au cours de la séance.

11. Délégations des attributions du comité syndical au président depuis 06/01/2014

Comme suite à la délibération prise en date du 18 décembre 2012, le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Depuis la séance du 6 janvier 2014, les décisions suivantes ont été prises :

Date	Référence	Objet	Titulaire	Montant TTC
09/01/14	Marché de fournitures Breizh Bocage – Lot 1	Fournitures de plants	BAUCHERY ET FILS	8 425.54 €
13/01/14		Audit Ets Baudais Nicolas	TER-QUALITECHS	1 200.00 €
13/01/14	Subvention frayère à brochets	Remboursement trop perçu	CONSEIL GENERAL	3 436.09 €
07/02/14	Marché de travaux Breizh Bocage – Lot 3	Plantation	COLLECTIF BOIS BOCAGE 35	15 062.50 €
07/02/14	Marché de fournitures Breizh Bocage – Lot 1	Fournitures de plants	BAUCHERY ET FILS	5 790.17 €